

L'Abbé Sacredieu

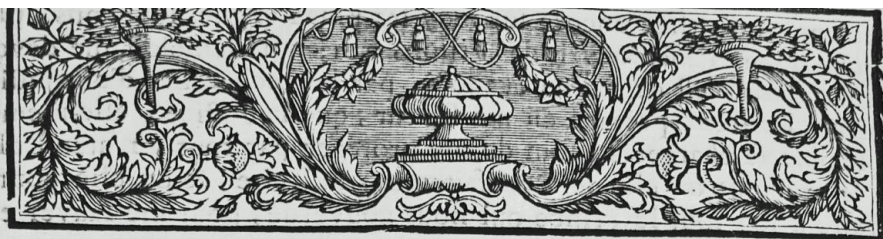


Notre curieux professeur de rhétorique

Claude Chéron de Boismorand

1680 ?-1740

Jean-Noël Cloarec



MEMOIRE
DU COMTE
DE BELLE-ISLE,
SUR
L'ÉCHANGE
DU MARQUISAT DE BELLE-ISLE
AVEC
LE ROY.



LES DISGRACES, qui depuis quelques années traversent mes jours, & attaquent successivement mon honneur, ma fortune, & mon repos, sont trop connues pour en rappeler ici le souvenir & le détail. L'on a été bien-tôt defabusé, sur les Accusations odieuses, où l'on m'avoit enveloppé mal-à-propos; & ce n'a été qu'à l'éclat & à la force de la Justice, que j'ay dû la Réparation de mon honneur, vivement offensé, par des Accusations si éloignées, & de mon caractère & de mon état.

A

Un Mémoire rédigé par l'Abbé de Boismorand

(Bibliothèque de Rennes Métropole)

Couverture : Ernest Meissonnier, la partie de cartes.

L'Abbé Sacredieu, notre curieux professeur de rhétorique

Claude Chéron de Boismorand

1680 ?-1740

Grâce à Paul Fabre et Nicole Renondeau (1) et à Geneviève Durtelle de Saint-Sauveur (2) nous connaissons les noms d'une bonne partie des Jésuites ayant enseigné au Collège de Rennes. Ils citent en particulier le pittoresque Claude Joseph Chéron de Boismorand. (Si l'on se rapporte à Elie Fréron, le nom véritable était Chiron.)

Celui-ci mérite un hommage spécial !

Les débuts

Claude de Boismorand était le fils d'un avocat quimpérois. Entré dans l'ordre des Jésuites, il devint professeur de rhétorique au collège de Rennes. « Après s'être livré à quelque écarts » (3), il avait été relégué à La Flèche. Quelle était la nature des dits « écarts », nous n'en savons rien, les dictionnaires biographiques sont muets sur ce point : « il encourut le mécontentement de ses supérieurs pour quelques fautes dont la nature ne nous est pas connue » (cf. Levot, 4). On apprend plus sur lui grâce à une épigramme d'Alexis Piron (il pouvait enjoliver, mais se basait toujours sur la réalité !). Boismorand avait eu un comportement pittoresque chez Mgr l'évêque de Rennes, Louis Guérapin de Vauréal (1688-1760), prélat dont les bonnes fortunes ne se comptaient plus et qui avait obtenu l'évêché de Rennes en 1732. Le jour où il reçut sa mitre on prétendit qu'il l'avait obtenue par les femmes.

Chez Vauréal où dînoit Boismorand

Au Dieu Cunnus on buvait à la ronde. Cunnus ? Mot désignant le sexe de la femme

Chacun chantoit la loi d'un Dieu si grand ; ou par métonymie la femme

Boismorand seul le blasonne et le fronde.

On le dénonce au Prélat, qui l'en gronde. Mais ce dîner a lieu en 1732 - ou plus tard -

Eh ! Sacredieu, dit le Prélat fâché, Boismorand n'est plus jésuite à ce moment !

Dans cet étang, comme vous j'ai pêché.

Mais, Monseigneur, (c'est ce qui me désole),

Vous avez pris, vous, un bon évêché,

Et je n'ai, moi, gagné que la vérole.

Remarquons qu'un éloignement à La Flèche n'est pas une grande sanction ! Etabli donc à La Flèche, Boismorand quitta les Jésuites, mais il ne renonça pas à la prêtrise, rentré dans le monde il entama une autre carrière.

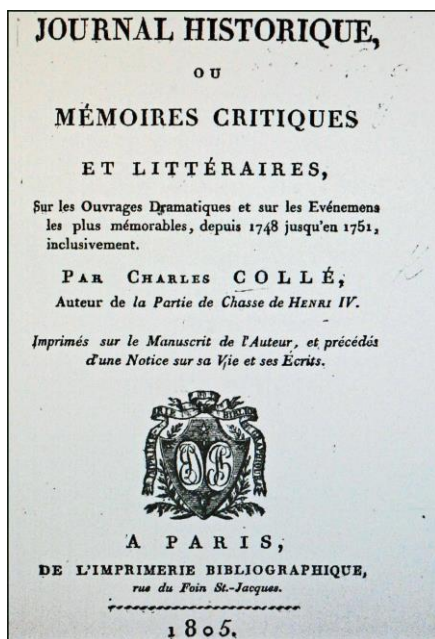
Si l'on se fie à l'*Encyclopédie catholique* (tome III) éditée en 1841 à Paris chez Parent-Desbarres on lui aurait demandé de partir : *Sa conduite scandaleuse le fit bientôt chasser de cette illustre corporation.*

N.B. On lit parfois « qu'il abandonna l'habit ecclésiastique » (cf. Levot, 4), c'est inexact et on peut trouver des preuves du contraire ! Dans ses souvenirs Collé écrit (5) : *Il avait fait un sermon très pathétique*, ou dans les siens Madame Necker note : *l'abbé de Boismorand étoit fort éloquent, il faisait de beaux sermons* (6).

Le joueur

A Paris, les hôtels de Gesvres et de Carignan accueillent les amateurs de jeux. Boismorand joue gros. Il est plus connu sous son sobriquet que par son nom véritable : « l'abbé Sacredieu » car c'était son « jurement » ordinaire.

Charles Collé (1709-1783), chansonnier, auteur dramatique et ami de Piron, mentionne ce personnage dans son *Journal historique, 1748-1772* (5) (7)



Charles
Collé



Il a passé, dit Collé, pour le plus beau et le plus grand jureur de son temps. Cependant, il reconnaissait un supérieur, c'était un nommé Passavant, mauvais sujet et gros jureur. Un jour que l'abbé de Boismorand avait perdu beaucoup d'argent de suite et qu'il s'était épuisé en jurements nouveaux et n'en pouvant plus inventer, il regardait le ciel avec fureur en disant : « Mon Dieu ! Mon Dieu ! Je ne te dis rien, mais je te recommande à Passavant. »

Le soir d'un matin qu'il avait fait un sermon très pathétique, il perdait son argent au jeu, il regardait le ciel en donnant ses derniers écus, et disait « Eh ! Oui, mon Dieu !... Oui !... Oui ! Je t'enverrai des âmes !' » (5).

L'hôtel de Gesvres, 23 rue Neuve St Augustin, fut construit en 1655 pour Seghere de Boisfranc, le bien passa à son gendre, le marquis de Gesvres qui le convertit en tripot où on jouait des sommes considérables au pharaon et au lansquenet. Le prince de Carignan fera de même dans son hôtel de Soissons. Ces deux « académies » étaient tolérées par la Royauté, mais toujours sous la surveillance des espions de police.

L'abbé jouait presque tous les jours, il finissait régulièrement par perdre tout son argent, et il ne lui restait plus *sans un denier en poche qu'à rentrer chez lui pour passer le reste de la nuit à achever ou à commencer quelque ouvrage, dont le produit pût le mettre en état d'aller le lendemain tenter de nouveau la fortune*. Les Hôtels de Gesvres et de Carignan recevaient des visiteurs, car *c'étoit là que bien des gens qui n'étoient pas joueurs alloient souvent, le soir, uniquement pour entendre les saillies de l'Abbé, et surtout dans l'espérance de le trouver digne de son surnom, par quelques apostrophes singulières et par quelques blasphèmes de génie* (8).

Pamphlets, Mémoires, Mandements

Le joueur avait de gros besoins d'argent. Boismorand, lors des querelles entre les Jansénistes et les Molinistes eut une idée de génie : il se mit à composer des mémoires salés, bien argumentés, contre les Jésuites. Il alla livrer ces pamphlets, qu'il prétendait issus des rangs jansénistes, au père Tournemine, jésuite célèbre, érudit et respecté, avec lequel il avait gardé des relations. (René-Joseph Tournemine, né à Rennes en 1681, avait enseigné à Rouen avant de rejoindre Paris. Il prit la direction du *Journal de Trévoux*.) L'éminent savant ne se méfiait pas et était peut-être facile à abuser, au sein de la Compagnie ne disait-on pas : *C'est notre père Tournemine / Qui croit tout ce qu'il imagine ?* Boismorand reçut de fortes sommes pour dénoncer ces infâmes écrits ! Ses réfutations donnèrent pleine satisfaction : il répondait magnifiquement et point par point aux attaques, et avec une belle pugnacité ! Seulement, à cause de l'indiscrétion d'un ami de l'Abbé ce petit manège fut découvert ! Il paraît que les Jésuites ne lui témoignèrent - du moins en apparence - qu'un léger ressentiment, on peut penser que, connaissant très bien ses talents, ils craignaient surtout de se faire un ennemi redoutable ! Les « pamphlets jansénistes » qui étaient présentés aux Jésuites étaient imprimés certes, mais avaient-ils été diffusés ? L'abbé s'étant distingué *en publiant contre les Jésuites des Mémoires qu'il dénonçait...* (Le Vot, p,135, 4), on a avancé qu'il avait pu demander au clan janséniste quelques subsides pour réaliser cette belle œuvre ! Ce ne serait pas du tout illogique et bien digne d'un si bel esprit. Des sources différentes (Laplace, Sallentin) assurent que ce fut le cas ! Voici une relation de Laplace (9) : *La ressource de l'Abbé lorsqu'il était ruiné au jeu fut pendant un temps pendant les grandes querelles entre les Jansénistes et les Molinistes de lâcher clandestinement contre la Société des brochures très piquantes qu'il allait dénoncer à ce même père Tournemine comme l'ouvrage des premiers, dont il s'était fait bien payer. Il s'offrait en même temps à y répondre avec toute la chaleur du style qu'on lui connaissait, et y réussissait toujours de façon à ridiculiser les ennemis de la Société, et ce moyennant certains honoraires...*

Le pamphlétaire est actif, Boismorand a la plume si facile, il n'a pas d'états d'âme et se met aux ordres de qui le paie. *Cet abbé de Boismorand avait beaucoup d'esprit, estoit très éloquent et plein de feu, écrivoit bien et avoit une chaleur prodigieuse* (5). Parmi ses mémoires on distingue celui pour les Etats d'Artois contre l'Evêque d'Arras où il prit parti contre l'Eglise, et aussi celui consacré à l'affaire de la Cadière et du père Girard (1731) où cette fois-ci, il défendait les Jésuites. (Son nom n'apparaît pas : les mémoires sont signés par l'obscur avocat Pizery de Thorame.)

L'affaire de Toulon : la Cadière et le P. Girard

Toulon, 1731. Une cause indéfendable ! Mais Boismorand a la plume vénale...

Le père Girard, Jésuite de 50 ans avait séduit Catherine Cadière, jeune fille de 18 ans, quelque peu *extatique*, tombée sous son influence. Lors d'un fameux procès, la « fille la Cadière » fut condamnée à être pendue... et le père Girard innocenté. Ce qui généra de violents pamphlets contre le Parlement d'Aix et contre les Jésuites. La sentence ne sera pas exécutée, on ne sait pas ce que devint la Cadière, le père Girard exfiltré de Toulon mourut à Dole en 1733... en odeur de sainteté, si l'on croit les Jésuites.

Le père Girard rempli de flamme

D'une fille a fait une femme

Mais le Parlement plus habile

D'une femme a fait une fille

Voltaire

Ce Jésuite, infâme bigot

Méritoit au moins le fagot

Pour avoir séduit la Cadière

De la plus damnable manière

Et d'autres filles aussi

Qu'il dirigeoit à sa manière.

Le marquis Boyer d'Argens (1704-1771) écrivit là-dessus un livre fort épicé : *Thérèse philosophe ou Mémoires pour servir à l'histoire du P. Dirrag et de Mlle Eradice.*

Un curieux angliciste

Boismorand ne connaît pas du tout l'anglais... Et pourtant il est l'auteur d'une traduction du *Paradis perdu* de John Milton (1667), ce fameux poème biblique en douze chants ! Comment expliquer cela ? Donnons encore la parole à Charles Collé :

Quoiqu'il ne sût pas l'anglais, Dupré de Saint-Maur, assisté de son maître d'anglais lui rendait les phrases, et cet abbé (Boismorand) mettait leur français en français véritable et y donnait cette âme, cette vie et cette chaleur que Dupré était incapable de mettre.

Dupré de Saint-Maur académicien !

Nicolas-François Dupré de Saint-Maur (1695-1774) fut élu à l'Académie française à cause de sa traduction du *Paradis perdu* ! Nomination fort curieuse car beaucoup connaissaient les conditions de l'élaboration de la traduction. Collé (5) parle de *cette prétendue traduction qui a valu l'Académie à cet automate*. La bienveillante et charitable Madame Necker (1739-1794) ne se trompe pas quand elle écrit à propos de Boismorand : *et c'est cet extravagant qui avait fait la traduction de Milton sous le nom de Dupré, tant une même tête peut réunir des sentiments disparates ou même opposés*. (6). Bref, Dupré fut élu, *il y prit séance le mardi 29 décembre 1733*, le début de son discours convenait fort bien à la situation :

Messieurs : Je me vois avec étonnement dans cette Auguste Compagnie. Quels titres m'y ont introduit ? Je n'en veux chercher d'autres que vos bontés.

Monsieur de Boze, directeur de l'Académie signalant *l'élégante traduction que vous nous avez donnée de ce Poème que l'Angleterre met au-dessus d'Homère et de Virgile*.

Honoré Bonhomme (1811-1890), qui avait annoté et commenté l'édition du journal de Collé parue chez Firmin Didot en 1868 ajoute ceci : « dans une note autographe que nous possédons, Piron confirme en tout point l'allégation de Collé. Piron ajoute que Dupré de Saint-Maur avait promis mille écus à l'abbé Boismorand pour prix de sa traduction et de son silence et que ce dernier ne reçut pas un sou. » Le salaud ! Et quand on pense qu'on évoque toujours l'indélicatesse de l'abbé !

L'abbé de Boismorand avait conseillé à Elie Fréron, sans emploi, de collaborer comme critique à la revue de l'abbé Desfontaines (*Observations sur quelques écrits modernes*).

Des activités littéraires

Une contribution littéraire précoce ?

André Campra (1660-1744), maître de musique à la cour, est l'auteur en 1700 d'un « divertissement » dont la musique est perdue : *le Temple des Vertus*, mais « le livret imprimé indique l'auteur des vers : C.-J.-B. Chéron » (Thomas Vernet). Le librettiste appartenait-il à une famille Chéron (luthiers et musiciens), mais ces initiales pouvaient aussi désigner Boismorand, jeune Breton arrivé à Paris et « doté de beaucoup d'esprit, d'une imagination vive, d'un style plein de grâce et de fraîcheur » (Miorcec de Kerdanet, 7). Thomas Vernet (Univ. Paris1, *in Itinéraires d'André Campra*, Mardaga, 2012) pense que l'on doit attribuer le livret au très jeune Boismorand. En effet deux pièces en vers précèdent le divertissement, un sonnet et un madrigal, où la célébration d'une princesse, la princesse de Conti, paraît *comme un sujet favorable aux Vers d'un jeune Auteur*. Pour Vernet, ce *jeune Auteur*, c'est notre futur abbé...

Boismorand a rédigé une *Histoire amoureuse et tragique des princesses de Bourgogne* (1720). On lui prête une participation aux ouvrages publiés par Mademoiselle de Lussan, notamment les *Anecdotes de la cour de Philippe Auguste*, (1735 et 1738). Marguerite de Lussan (1682-1758), femme de lettres de naissance irrégulière, dut au Comte de Soisson (qui paraît avoir été plus qu'un protecteur) une bonne éducation et l'accès des meilleures maisons. Elle cultiva avec succès le roman historique : *Annales galantes de la cour de Henri II*, *Histoire du règne de Louis XI*, *Vie du brave Crillon*, etc. Un chroniqueur de l'époque, Antoine Barbier (1765-1825) note dans son *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes* (Daffis, Paris 1879) que *deux ou trois auteurs de ses amis, La Serre, l'abbé de Boismorand, Boudot de Juilly, furent tour à tour, dit-on, ses fournisseurs ou ses teinturiers et purent dès lors revendiquer une assez large part dans le succès de quelques-uns de ses écrits*.

Une fin exemplaire

L'histoire a surtout retenu les extravagances du pittoresque et talentueux abbé. Il est vrai qu'il faisait le nécessaire pour alimenter la chronique ! Collé, dans son journal not, en avril 1751, *qu'ayant fait un soir une perte très considérable au jeu, il mit son crucifix sur sa fenêtre, par une forte gelée, et l'y laissa passer la nuit, pour le punir, disoit-il, du malheur qu'il lui avoit fait éprouver*. Cette impiété bien puérile pouvant être due au fait que l'abbé, fou de rage devant l'ampleur de ses pertes était sans doute en plus passablement éméché. Mais Boismorand n'était pas qu'un mauvais sujet, quand il ne jouait pas : *c'était absolument un autre homme. Doux, aimable dans la société, amusant et joyeux convive, autant ami qu'un joueur puisse l'être, plein de feu, d'anecdotes et de traits d'esprit sans apprêt, quoique souvent un peu libres ; on ne le quittait jamais qu'avec le désir de se retrouver avec lui* (8). Oui, c'était un bon compagnon : *il était un grand hâbleur, mais obligeant, souple, actif, et de plus homme de plaisir et de bonne chère*. En prenant de l'âge, il abandonna ses excentricités et il sa fin de vie fut, paraît-il, édifiante. Le témoignage d'Elie Fréron (1718-1776) est à prendre avec circonspection, son indulgence envers son vague cousin -à la mode de Bretagne- est telle que ce n'est plus de l'information mais de l'hagiographie ! (*J'allais le voir et me jeter, pour ainsi dire, dans ses bras au sortir des Jésuites en 1739. Je me flattais d'avoir quelques droits à sa bienveillance ; j'étais de la même ville que lui ; nous étions même alliés.*) Elie Fréron publie le témoignage de Laplace dans *l'Année littéraire* sans le modifier mais il y ajoute quelques commentaires : *Comme j'ai connu particulièrement l'Abbé de Boismorand, je rectifierai quelques traits de ces anecdotes qui ne sont pas exacts et j'y en ajouterai quelques autres*. Oui, dit-il, L'Abbé habitait bien rue de l'Echelle, mais pas dans *un galetas comme dit M. de Laplace*, mais dans un appartement décent, là il semble que Fréron corrige la réalité, en revanche la réaction outrée de Boismorand apprenant la présence du jeune Fréron devant des tables de jeu est sans doute exacte. (Le texte de Fréron, très emphatique exagérant sans doute la réaction de son compatriote quimpérois.) Voici les faits : *Un soir, quelques jeunes gens avec lesquels j'avais soupé m'entraînèrent à l'Hôtel de Gesvres ; j'avais neuf francs pour tout bien ; je gagnais soixante-seize louis. Jugez de ma joie ; je n'eus rien de plus pressé le lendemain matin que d'aller faire part de ma bonne fortune à l'Abbé de Boismorand. Quel fut mon étonnement, lorsque je vis d'abord son visage pâlir, ses lèvres trembler, tout son*

corps frissonner, puis il me peignit des couleurs les plus effrayantes ces infâmes tripots, ces repaires de brigands, ces gouffres affreux où tant de victimes étaient englouties... Il me fit promettre de ne point fréquenter à l'avenir aucun jeu public, et j'ai tenu ma promesse. » Fréron a écrit que la Religion avait repris son empire sur l'âme ardente de Boismorand, ce n'est pas inexact car on a dit qu'il mourut sous la haire et le cilice.

La « Lettre de l'Editeur à M. Duclos »

Pierre-Antoine de Laplace publiait à Bruxelles des *Pièces intéressantes et peu connues pour servir à l'Histoire et à la Littérature*. Les multiples volumes montrent bien que l'éditeur n'est pas un grand littérateur, mais il collecte et rapporte beaucoup d'historiettes et d'anecdotes intéressantes. Le volume 6 (1788, qui se trouve à Paris chez Pault, quai des Augustins) fournit *Une lettre de l'Editeur à M. Duclos, Secrétaire perpétuel de l'Académie Française, contenant quelques anecdotes sur l'Abbé de Boismorand*.

*Vous avez raison, mon cher ami; l'Abbé de Boismorand étoit en effet un homme extraordinaire; et je suis d'autant moins surpris des éclaircissements que vous me demandez sur son compte que comme vous il étoit **Breton**, et que sa mémoire à plus d'égard, ne doit pas rester dans l'oubli.*

Charles Pinot Duclos (1704-1772) était né à Dinan. Il avait fréquenté Piron, Crébillon et Collé, cet académicien était selon Rousseau « un homme droit et adroit ». Il avait de l'esprit et une ironie rude. Ce que Laplace écrit ici est conforme à ce que l'on trouve par ailleurs, mais le ton est plus libre : dans *l'Année Littéraire* il n'est pas possible de trop parler des défauts de l'Abbé, le directeur Fréron appréciant fort peu que l'image de son « cousin » puisse être ternie !

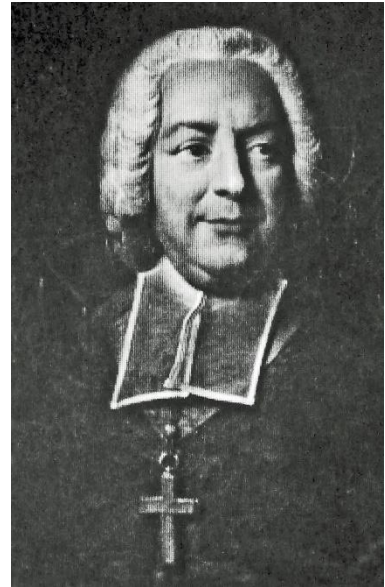
Tous les qualificatifs flatteurs se retrouvent, mais Laplace signale que : *sans fortune et fort libertin (quoique Prêtre) l'Abbé conçut que ses talents et surtout son éloquence étoient désormais ses seules ressources, et donna à la culture des Lettres tous les moments qu'il pouvait dérober à ses plaisirs. Toutes ses qualités lui avaient acquis assez de considération pour faire, en quelque façon, oublier l'espèce de crapule dans laquelle il vivoit presque habituellement.* Crapule ? Comme on l'entendait à l'époque : état d'ébriété.



Duclos

Quel talent gâché !

Quand on songe que l'évêque de Rennes, Mgr de Vauréal, fut nommé ambassadeur en Espagne. (Il fut rappelé en 1742 : *Notre gaillard ambassadeur / Voulant faire en Espagne / Le métier d'aussi grand fouteur / qu'à Paris, qu'en Bretagne...* Hum !) Il finira à l'académie française, on se prend à penser que Boismorand méritait mieux ! *Son talent et son éloquence furent ses seules ressources. La bonté de son cœur, sa franchise, des traits originaux et saillants lui donnaient de la considération, malgré la vie qu'il menait* (8). Certains de ses mémoires sont excellents, celui contre l'évêque d'Arras est un modèle de finesse, ce bon chroniqueur de l'époque de la Régence que fut l'avocat Mathieu Marais admire *l'éloquence singulière et la dialectique de cet homme d'esprit.*



Louis Guérapi de Vauréal fut élu en 1749 à l'Académie française... contre d'Alembert ! On ne trouve aucune trace de ses écrits.

458 BOI
BOISMORAND, (l'abbé Cliron de) né à Quimper vers 1680, fut long-tems jésuite, & mourut à Paris en 1740. Il avoit beaucoup d'esprit, & une imagination vive, forte & féconde. Nous avons de lui plusieurs Mémoires pour des affaires épineuses & célèbres. Il y en a trois ou quatre, que l'on compare à ce que Démosthène a fait de plus éloquent.
BOISROBERT, (François le

Histoire abrégée de tous les hommes
qui se sont fait un nom...

Augsbourg, chez Matthieu Rieger
1781

par l'Abbé F.X.D.F.

(François-Xavier de Felles)

Un commentaire flatteur !

Ci-git l'abbé de Boismorand

Qui jouoit, conversoit et prioit en jurant

Boismorand, auteur de libelles, mémoires et mandements

Hélas, nous ne savons que peu de choses sur l'abbé ! Les dates font trop souvent défaut, et en l'absence de relations historiques fiables, on ne peut utiliser que des anecdotes colportées. Les deux sources principales et fiables sont Charles Collé et Pierre-Antoine de Laplace. A Paris, l'abbé a appartenu un moment à un petit cercle d'épicuriens (plus ou moins athées !), où il rencontrait Caylus, Crébillon et Piron. Que sait-on de ses activités ecclésiastiques ? Il prêchait, certes, et plusieurs de ses sermons furent remarqués notamment ceux qu'il avait prononcés aux Quinze-Vingts. Mais l'abbé était-il attaché à une paroisse ou intervenait-il en « free-lance », comme on ne disait pas à l'époque ?

Pour évoquer l'activité de ce mercenaire de la plume, donnons d'abord la parole à Pierre-



L'Evêque d'Arras

Antoine de Laplace (1707-1793), ce dernier, bon angliciste, a fait connaître la littérature britannique en France, mais il fut aussi écrivain bien qu'il n'eût pas vraiment d'aptitudes littéraires ! Ce bon vivant ne put obtenir qu'un titre, celui de Secrétaire de l'Académie d'Artois. C'est dans ce cadre qu'il va intervenir : en effet Mgr de Baglion de la Salle, évêque d'Arras, à l'instigation d'un de ses Grands-Vicaires, réclamait la présidence des états d'Artois comme lui appartenant de droit ! Plusieurs mémoires volumineux appuyaient cette prétention (soutenue par le Cardinal -et ministre- Fleury !). Mais *en ma qualité de membre des Etats* (dit M. de Laplace) *je conçus qu'une réponse aux Mémoires du Prélat, vive, serrée, autant intéressante que pouvait comporter la matière, telle en un mot que je croyais l'abbé de Boismorand capable de le faire, je conçus qu'un écrit*

de ce genre pourrait, non seulement être lu par le Ministre que nous avons à craindre, mais encore le disposer, ainsi que la Cour et la ville, en faveur des Etats d'Artois. La seule objection qu'on me fit, partait de la crainte que l'abbé ne consentit pas aisément à quitter la Capitale et à se priver quelques jours de ses amusements favoris. J'insistais pour la tentative. On me laissa le maître, en partant à l'instant même, en poste pour Paris, de faire à l'Abbé toutes les offres que je trouverais convenables, pourvu qu'il consentît à venir à Arras, et qu'il s'engageât à y faire de son mieux le Mémoire dont les Etats avaient besoin.

Il y avait au plus deux heures que l'Abbé était rentré chez lui, lorsque j'arrivai à cinq heures du matin chez un Cafetier, au coin de la rue de l'Echelle où demeurait notre homme (...). Au bruit que je fis à sa porte, qui est là s'écria-t-il avec une bordée de jurements auxquels je m'attendais. Cent Louis d'or à gagner, répondis-je. Hâtez-vous de m'ouvrir et de m'entendre, sans quoi je les porte de ce pas à l'Avocat Thorel. Au nom de Thorel, que je savais qu'il détestait, à ma voix qu'il

avait enfin reconnue, et bien plus encore à la promesse des cent louis, l'Abbé en chemise, (vraiment à la houzarde), accourt, m'introduit dans son galetas, se rejette dans son lit d'où il écoute et accepte mes propositions avec une joie d'autant plus vive qu'il se trouvait alors sans un écu. Mais soudain l'Abbé reprend ses sens : Mais SACREDIEU je vois deux grands obstacles qui m'arrêtent et qui m'affligent fort. Il s'agit ici d'un Evêque et je dois beaucoup à ses confrères : voici sur mon bureau dix mandements à dix louis la pièce. Et si je blesse l'un d'entre eux adieu mes meilleures pratiques ! Une bonne partie des ressources de l'abbé provenait des travaux discrètement effectués pour les évêques. Beaucoup de ces Prélats étaient paresseux ou limités intellectuellement, voire les deux. Les « mandements » (le terme a vieilli, on parlerait actuellement de « lettres pastorales ») étaient lus dans toutes les églises le dimanche. Les Evêques tenaient à se montrer à leur avantage. Pour un surdoué comme Boismorand les textes pouvaient être faits à la chaîne... mais rédigés de telle sorte que les prélats, satisfaits, puissent recevoir les félicitations de leur clergé ! D'ailleurs, on peut me reconnaître dans Arras où j'ai quelques vieux amis, et gare la lettre de cachet que je crains un peu plus que le Diable ! Mais là, le secrétaire de l'Académie d'Arras va montrer son sens de l'organisation. Les mandements ? Emportez-les avec vous, quelques heures suffiront pour les rédiger, cette besogne, je le sais vous est familière ; ainsi n'en parlons plus. Pour le voyage : passons à la Friperie où je vous offre le cadeau du déguisement qui vous plaira le plus. La singularité de l'aventure, et surtout la perspective des cent louis égayeront l'Abbé au point qu'en moins d'un quart d'heure il fut prêt à me suivre. Nous arrivâmes la nuit du même jour à Arras, où je descendis le bon Abbé, déguisé en Marchand hollandais. A Arras, il reste enfermé et bien fêté, bien soigné, bien endoctriné, il fit en cinq jours un Mémoire, qui, sans que l'Evêque et son Grand-Vicaire pussent s'en offenser tourna tous les rieurs, tous les suffrages, le Cardinal lui-même du côté des Etats d'Artois, d'où je le ramena à Paris avec ses Mandements qu'il avait encore trouvé le temps d'expédier et cent beaux Louis d'or dans sa poche. Bravo l'artiste !

On rencontre plusieurs fois dans les multiples notices biographiques le même jugement : « *sa plume était vénale*. Oui, les mandements qui lui étaient bien payés lui permettaient de jouer et de vivre, mais il lui est arrivé de travailler bénévolement ! Quelques années avant l'expédition d'Arras, l'Abbé, plein de feu avait rendu un service très signalé à Messieurs Leblanc, Ministre de la guerre, au Maréchal, alors Comte de Belle-Isle (un petit fils de Nicolas Fouquet) et à Mr Paris Duvernay qui tous les trois étaient à la Bastille où on instruisait leur procès. L'abbé, convaincu de leur innocence et dont le cœur était aussi chaud que la tête avait juré de s'exposer à tout pour leur défense. Cette bravade avait fait sourire, l'abbé piqué au jeu était parvenu à force d'intrigues à faire tenir aux prisonniers un billet par lequel il leur annonçait un Homme de Lettres dévoué à leur service, et prêt à tout entreprendre pour leur justification au cas qu'ils puissent leur faire passer un Mémoire qu'il se proposait de rendre public. Et ça marche ! Ayant reçu les papiers demandés, Boismorand part en Hollande, il y écrit rapidement et fait imprimer un Mémoire qu'il fait passer en France où cette apologie produisit un si grand effet que le Public et les Juges, éclairés et déprévenus rendirent à ces illustres prisonniers toute la justice que l'innocence opprimée devrait toujours avoir droit d'attendre. (Le texte de Laplace a paru dans l'année littéraire puis fut repris dans *L'esprit des journaux français et étrangers* du 15 mars 1774.) Le *Journal*

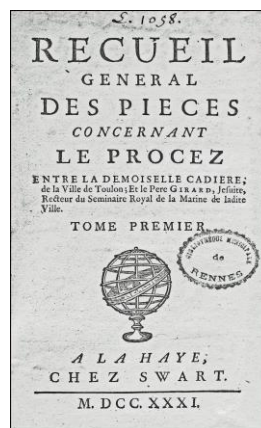
encyclopédique de la même année qui relate aussi ce fait signale que *ces Mémoires importants seraient dignes d'être recueillis*.

Boismorand à l'aide du baron Hoguer. Ce Suisse, fut *riche de plus de 20 millions, (...) sa fortune se déranger, ses producteurs le poursuivirent, le feu se mit dans ses affaires. Il sollicita son remboursement et ne put rien obtenir*, (il finira) *plongé dans la plus grande misère*, (in : *Lettres sur la Suisse*, tome I, Genève, 1782). Boismorand entreprit de le défendre : *ses Mémoires pour le Baron Hoguer, son ami, sont encore recherchés par les amateurs de l'éloquence mâle, de la rapidité du style, du sarcasme le plus fin, et de la vraie logique du barreau Son pinceau, quoique souvent un peu dur rendait les personnages si ressemblants, que l'on croyait non seulement les voir agir, mais pénétrer jusqu'au fond de leur âme, et y lire les projets ténébreux que l'abbé se proposait de déconcerter en les mettant au jour* (Journal encyclopédique, tome III, partie 3, année 1774).

L'affaire de Toulon, 1731

Boismorand dans l'affaire Girard / Cadière

Les détails de cette affaire peuvent être suivis grâce au *Recueil général des Pièces concernant le Procez entre la Demoiselle Cadière et le Père Girard*, un ensemble de huit volumes (17x10cm) édités à La Haye chez Swart en 1731.



A la bibliothèque de
Rennes Métropole

(le tome 6 fait défaut)

Ce qui aurait pu être une banale affaire de confesseur subornant une pénitente qui donne lieu à quelques couplets et qui est vite oubliée va prendre une dimension considérable car le procès intenté au P. Girard pour *inceste spirituel* et autres menues choses dont quand même un avortement par Catherine Cadière et ses deux frères, l'un prêtre, l'autre Dominicain, va sans doute faire du bruit ! Ajoutons que la Cadière a pris un nouveau directeur spirituel : le jeune supérieur des Carmes déchaussés, le père Nicolas... dont on sait qu'il n'apprécie que fort peu les Jésuites ! Si le P. Girard est âgé, laid, peu séduisant, le P. Nicolas est un bel homme... de là à faire naître des bruits, mais n'insinuons rien ! (Toutefois Boismorand va le faire, la réponse -tome V- est *que le Carme a joué aux boules avec la D^{elle} Cadière, c'étoit là un amusement bien innocent*.)

La Société de Jésus voit bien le danger : pour rédiger les Mémoires en faveur de Girard qui seront soumis au Parlement d'Aix il faut un homme rompu aux finesses de la dialectique, et capable de très bien rédiger. Son nom n'apparaîtra pas, mais tout le monde le connaîtra vite : c'est Claude Chéron de Boismorand. Dans le tome 3, dans la réponse au premier Mémoire pour Girard, il est évoqué une exploitation de celui-ci : *L'auteur a été Jésuite et seroit très digne de l'être encore* (p.5). L'avocat qui signe les textes, l'obscur Pazery de Thorame, n'est guère pris au sérieux : *Il est évident que cet ouvrage si jésuitique qui ne part pas de la main de l'Avocat qui a eu la faculté d'y prêter son nom, mais de quelque Régent d'Humanité.*

Le premier mémoire pour la demoiselle Cadière renferme des détails précis sur les agissements du confesseur ; l'on chante en ville : *Père Gaillard, vous êtes bien peu sage, Père Gaillard, vous n'êtes qu'un paillard*, mais ce que l'on trouve dans ce texte vaut largement les ébats décrits dans le livre cochon de Boyer d'Argens, car nous sommes loin d'un *badinage qui ne convient pas à* (son) *âge*. Ce mémoire porte la signature de l'avocat Jean-Baptiste Chaudon.



En réponse le premier mémoire pour Girard voit Boismorand fournir un texte fort bien construit, logique : c'est de la belle prose ! Il encense Girard et attaque – insidieusement – les frères Cadière et le P. Nicolas. C'est habile : la Cadière, *sous un air simple et ingénu* est aussi *une fille adroite et artificieuse*. Le P. Gérard ? *La candeur et la droiture avec laquelle il a avoué des faits qui ne lui étaient pas favorables doivent faire sentir à tout le monde combien il est digne de confiance sur les faits qu'il désavoue* (tome 2). Ben voyons ! Argumentation singulière, 144 pages d'habileté à défaut de bonne foi.

Le second mémoire pour la D^{elle} Cadière (tome 3) est fort intéressant : l'avocat J-B. Chaudon va saisir l'occasion de se mettre en valeur, le réquisitoire contre Girard devenant une offensive contre les Jésuites de qui *de tous les temps la méthode a été de relancer leurs fautes sur les autres, il n'y a que des Jésuites qui puissent donner au Public une pareille défense et soutenir une cause aussi désespérée et aussi odieuse que celle de leur Confrère*. Les faits évoqués sont suffisamment graves, mais les débats vont aussi se placer sur le plan religieux, on va se balancer des accusations de « déviationnisme » ainsi *le P. Girard n'est pas seulement sorcier, il est encore Quiétiste*. Oh ! J-B. Chaudon prend de l'assurance, le comportement du confesseur est détaillé (ne citons pas les détails croustillants...) mais retenons quand même que *Girard venoit la voir dans sa chambre et la fermoit à clef, plus d'une fois il m'a fait mettre sur le lit, et dans cette situation, il me touchoit et me baisoit sans réserve et sans ménagement m'assurant toujours que c'étoit la nouvelle voye d'arriver à la sublime perfection*. A vous Boismorand pour la réponse : *S'il s'est enfermé seul et sous la clef 8 ou 9 fois dans la chambre de cette fille âgée de 18 ans, ce n'a été que pour éclaircir ses doutes, pour examiner ses stigmates, (...) la chose étoit secrète et sans*

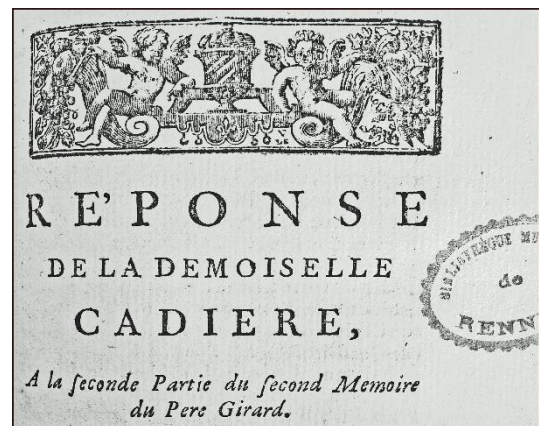
scandale, c'étoit une espèce de nécessité dont les motifs légitimes se trouvent dans le zèle et l'exécution des œuvres de charité, (...) il est plus raisonnable et plus chrétien de penser qu'il a commis tout au plus une imprudence. Le fameux « abbé Sacredieu » ne peut quand même avoir écrit cela sans s'amuser quelque peu ! Michelet (Histoire de France, tome XVIII) signale que « Girard n'avait fait que suivre les pratiques de la haute mysticité. Que le confesseur s'enfermât avec sa pénitente, c'était son droit et son devoir. L'ignorance seule des laïques pouvant disputer là-dessus. Ce qu'on pouvait trouver d'indécent ou d'impur était recommandé comme effort d'humilité obéissante, brisement de l'orgueil et de la volonté. »



Le second mémoire pour le P. Girard (tome 7) débute par une belle introduction. La défense consiste surtout à tenter de disqualifier les accusateurs car il est bien évident que *l'accusation calomnieuse contre le P. Girard n'est que l'effet d'un Complot formé par les frères Cadière aidez du P. Nicolas*. Le réquisitoire final insiste encore sur le fait que le Carme Nicolas est *le principal auteur de cette intrigue vraiment diabolique car c'est un religieux ennemi de longue date des Jésuites*. La réponse

pour Catherine Cadière est assez cinglante, *ce nouveau mémoire du P. Girard est un second roman encore plus méprisable que le premier, on feint de s'étonner de l'idée encore plus magnifique par laquelle l'Auteur de la Société finit sa pièce dont le dénouement doit selon lui doit servir à la canonisation du P. Girard. Est-ce pour effacer la réalité des preuves de dérèglement de ce directeur qu'il s'applique si justement à faire d'avance son apothéose ?*

Pour la défense de la Cadière « nul avocat ne voulut se perdre en défendant une fille si diffamée, la défense revenait alors au syndic du barreau d'Aix. M. Chaudon il ne déclina pas ce devoir. Cependant, assez prudent, il eut voulu un arrangement. Les Jésuites refusèrent. Alors il montra ce qu'il était, un homme d'immuable honnêteté d'admirable courage. Il exposa en savant légiste la monstruosité des procédures. C'était là se brouiller pour jamais avec le Parlement tout autant qu'avec les Jésuites. » (Michelet, Histoire de France, tome XVIII). « Les aveux de la Cadière établissent entre elle et Girard des rapports de la plus sale intimité » (Louis Méry, Histoire de Provence, tome IV, Barilé et Boulouch, Marseille 1837). Le témoignage de quelques religieuses est très défavorable à l'accusé : il y a très largement de quoi confondre Girard qui est un pervers et un salopard. Chaudon le sait, mais il en rajoute et se rend à l'écho populaire en produisant deux autres chefs d'accusation : enchantement et sorcellerie et pour cela il fera preuve d'une érudition énorme ! Le défenseur du frère de Catherine Cadière (religieux de l'ordre de Saint Dominique) s'en prend à *la Société qui parle pour le P.*



Girard (...) : L'Orateur qu'on a chargé de cet emploi, aurait pu se dispenser des agitations qu'il se donne pour manifester son éloquence, il devait s'apercevoir de l'incongruité de son raisonnement et de l'inutilité de son projet.

Le 11 septembre 1731. Conclusion du Procureur Général du Roy au Parlement d'Aix

Le P. Girard est *mis hors de Cour et de Procès* ; la Cadière *doit être menée sur la potence dite des Prêcheurs pour y être pendue et étranglée et sera ladite Cadière préalablement appliquée à la question ordinaire et extraordinaire.*

Les réactions : A Aix, le clergé, une bonne partie de la noblesse d'épée et de robe est pour les Jésuites (qui sont souvent les confesseurs des dames). Mais le peuple prend parti pour la Cadière. Dans la rue les Jésuites qui passent sont suivis de cris : *Girard ! Voilà Girard !* Des enfants agitant des clochettes quêtent dans les rues des fagots pour brûler le P. Girard ! Et soudain c'est l'explosion : « Chose imprévue en cette ville d'Aix (toute de juges, de prêtres, de beau monde) tout à coup il se trouve un peuple, un violent mouvement populaire. En masse, un corps serré, une foule d'hommes de toute classe, d'un élan, marche aux Ursulines. On fait paraître la Cadière et sa mère. On crie : 'Rassurez-vous mademoiselle. Nous sommes là...' » (Michelet, *Histoire de France*, tome XVIII). Les pamphlets et chansons qui fleurissaient déjà se multiplient par centaines ! Girard en prend pour son grade, c'est souvent fort amusant, de la vulgarité extrême (cf. Girard qui *insinuait le Saint-Esprit par le Saint-Chrême de son vit*) à des couplets ingénieux. Il conviendra donc de revenir sur le jugement !

Et comme tout le monde pense

Fuyez, jeune Dévote

Fallait que Messieurs de Provence

Le tribunal du bon Père Girard

Donnassent la fille aux garçons

Car il aime la motte

Et le Père Girard aux tisons.

Farida, don et lonlanla

Et aussi la culotte

Faridondé...

Le 11 octobre 1731

Révision du jugement. Le P. Girard devra comparaître devant l'Official de Toulon, un petit arrangement entre ecclésiastiques donc... Catherine Cadière innocentée ? Pas vraiment, considérée comme calomniatrice, ses mémoires et défenses devront être lacérés par la main du bourreau ! La Cadière est traitée comme une héroïne à Toulon (*les dames Jansénistes la baisaient au front*). Les autorités s'en émeuvent : Catherine Cadière doit quitter la ville. Que devient-elle ? On perd sa trace... Et Girard ? A Toulon c'est risqué ! Un jour, il se déplace en chaise à porteurs, on le reconnaît : hurlements, poursuite, on veut l'écharper. Il arrive à entrer dans l'église des

Jésuites et commence à dire une messe. Ouf ! Sauvé ! Manifestement il ne peut rester. (*Fuis, père, fuis loin de ce monde. Le feu au cul, le feu au cul !*)

La Société envoie Girard dans son pays, à Dôle, il y décède en 1833. Les Jésuites assurent que cet excellent homme mourut *en odeur de sainteté*, il méritait l'épectase !

Remarques sur Boismorand.

Thérèse philosophe, l'affaire de Toulon inspire Boyer d'Argens

Le marquis Boyer d'Argens publie en 1748 *Thérèse philosophe* ou les *Mémoires pour servir à l'histoire de père Dirrag et de mademoiselle Eradice*. Une diffusion sous le manteau, mais un grand succès, d'autant plus que l'illustration est à la hauteur. *L'ouvrage charmant du Marquis d'Argens* (Sade) ne prétend pas relater exactement l'affaire de Toulon, l'auteur alterne des développements philosophiques et des scènes cochonnes où il ne recule pas devant l'outrance. Ainsi, le bon père après avoir dit *laissez-vous conduire, prosternez-vous face contre terre* continue : *je vais avec le vénérable cordon de St François, chasser tout ce qui reste d'impur en vous*, et d'enfoncer vigoureusement le soi-disant « cordon ».

Le père Dirrag

Il avait environ cinquante-trois ans ; son visage était tel que celui de nos peintres que celui que nos peintres donnent aux satyres. Quoiqu'excessivement laid, il avait quelque chose de spirituel dans la physionomie. La paillardise, l'impudicité étaient peintes dans ses yeux.

Mademoiselle Eradice

Sa taille bien prise, sa peau d'une beauté singulière, blanche à ravir, ses cheveux noirs comme jais, de très beaux yeux, un air de Vierge.



Jean-Baptiste de Boyer d'Argens (1703-1771)

Dans le tome 3, dans la réponse *au Querellé*, c-a-d au premier mémoire pour Girard, on signale la parution irrégulière du contenu de la première défense de celui-ci. Cette entreprise de communication effectuée par les Jésuites nécessite bien entendu l'emploi d'une bonne « plume » pour la rédaction ! La défense de la Cadière n'apprécie pas cette irrégularité et Chaudon s'en

prend à *l'ex Jésuite*, écoutons-le : les Jésuites ont fait succéder au premier ouvrage pour le P. Girard un ouvrage anonyme composé à Paris, cet écrit quoique flétri et supprimé à Paris a été réimprimé dans la suite à Marseille, Les Jésuites le distribuent ouvertement et même, ils l'emploient ici à la défense du P. Girard, ils font l'honneur, (dans cet ouvrage) aux Avocats de la demoiselle Cadière et Adhérens d'étendre jusqu'à eux les injures grossières qu'ils y prodiguent à leurs Parties. Que reste-t-il aux Jésuites à ménager dans une cause où ils ne respectent ni les hommes, ni Dieu même ? On comprend mieux pourquoi Boismorand va en prendre pour son grade, Chaudon parlant de ses impostures débitées avec effronterie, ornées d'un pompeux galimatias et soutenues de toute la pétulance d'un déclamateur. L'auteur a été Jésuite et seroit très digne de l'être encore...

Dans la masse des écrits satiriques, voici des alexandrins concernant Boismorand. Il faudrait les citer tous. Le début : *imbu des sentiments que tu pris au collège, tu fais de l'éloquence un abus sacrilège...* fait allusion à son passé d'enseignant.

La fin confirme la valeur de l'adversaire :

Le foudroyant Chardon, avec une erreur toutefois, car il s'agit de Jean Baptiste Chaudon.

Cet honnête avocat n'avait pas que des amis. (*Cet indigne Avocat que tant de gens à Aix ont entendu avec effroi.*) Il aura quelques ennuis, car les Jésuites sont retors et ont la rancune tenace !



*Laissez-moi baiser votre sein
Et toucher votre reliquaire
Oubliez-vous et laissez faire...*

Réplique à l'Abbé de Boismorand, ex-jésuite

Auteur du Résultat en faveur de Père Girard

Imbu des sentiments que tu pris au collège C'est à toi de trembler sur le sort de Girard
Tu fais de l'éloquence un abus sacrilège Pour qui ton éloquence est un faible rempart
Mais de l'art séducteur qui règne en tes écrits L'auguste tribunal qui balance ses crimes
Abbé, veux-tu savoir quel doit être le prix ? Fait gloire d'immoler de pareilles victimes
Au lieu de l'évêché qu'on t'a promis d'avance Frémis sous le blasphème ou le travers d'esprit
Un opprobre éternel sera la récompense. Qui te fait comparer Girard à Jésus-Christ
Malgré l'enchantement du style harmonieux, Qu'un repentir soudain te dérobe à la foudre
Tu seras en horreur en terre et dans les cieux. Déjà prête à partir pour te réduire en poudre.
Misérable jouet d'un esprit chimérique Si jadis Molina séduisant la raison
Tu te verras chargé de la haine publique. Te coula dans le cœur son funeste poison,
Par des remords vengeurs, nuit et jour déchiré Dans ce jour, mieux instruit, abjure son système
Et fui des gens de bien comme un pestiféré. Flétri par les arrêts du pontife suprême :
Loin d'arracher l'impie à son juste supplice, Qu'Augustin, que Thomas soient tes plus chers
docteurs
De ses forfaits divers tu te verras complice. Cherche dans leur vertu la règle de tes moeurs
Le public indigné livre ton résultat, Ne vas plus t'abreuver à la source infernale
Aux flammes du bûcher qu'on dresse au scélérat. Où ceux que tu défends puisent leur morale
L'innocence tranquille au plus fort de l'orage C'est ainsi que tu peux mériter le pardon
Vit à l'abri des traits que lui lance la rage. Et te sauver des traits du foudroyant Chardon.



L'Histoire de Provence d'Augustin Fabre (Feissat Ainé et Demonchy, Marseille 1835) rapporte que *la vengeance des Jésuites poursuivait sans relâche les principaux amis de La Cadière, et Belsonce, évêque de Marseille, se montrait à la tête des persécuteurs les plus ardents*. Le même auteur signale que les Jésuites obtinrent 10 lettres de cachet dans la ville de Toulon.

Oui, la vengeance des Jésuites sera terrible : *Gastaud, avocat distingué du Parlement d'Aix, dénoncé comme l'un des plus chauds partisans de La Cadière fut exilé à Viviers et y mourut au bout de deux ans, on lui refusa la sépulture ecclésiastique* (A. Fabre).

Cette sordide affaire de mœurs avait pris un tournant singulier, *bientôt il ne fut plus question du P. Girard et de sa pénitente, mais de deux factions menaçantes et prêtes à se dévorer. La ville d'Aix ne fut pas le seul foyer de la discorde, la Provence entière était en feu, le Royaume même prenait part à l'agitation* (A. Fabre : Histoire de Provence, 1835). Boyer d'Argens dans son « Thérèse philosophe » (1748) écrit : *Toute l'Europe a su l'aventure du P. Dirrag et de Mlle Eradice, tout le monde en a raisonné, mais peu de personnes ont connu réellement le fond de cette histoire qui était devenue une histoire de parti entre les M... et les J...* Les M ? Molinistes, et les J ? Jansénistes, bien sûr... Un débat entre les partisans de la « grâce suffisante » et ceux de la « grâce efficace », nous pensions quitter la pornographie, mais là, on sodomise les diptères !!!

Pour le grand public, c'est l'avocat Chaudon qui est le vainqueur, le talentueux Boismorand ne pouvait gagner une telle cause !

Girard dit que le peuple fat

Me tienne pour un scélérat

Quant à moi, je m'en bas les fesses

Pour cent fois que je l'aurais mis

J'ai célébré plus de cent messes

Nous voilà quittes et bons amis.

Une gravure (convenable) :
Girard soumis à la tentation



Un magnifique (et très peu connu) Mémoire de l'Abbé

Il faut être reconnaissant à Mathieu Marais (1665-1737), avocat au Parlement, d'avoir fourni cette relation dans son *Journal de Paris* en septembre 1727. *Le Mémoire est signé de Sebire-Dessaudrais avocat au Conseil, qui n'en est point l'auteur.* Venons-en au fait :

Il a paru depuis peu un grand mémoire de cinquante-huit pages in folio pour la demoiselle Gardel, fille du trésorier des fortifications, à qui le Parlement a ôté par arrêt un legs de soixante-dix mille livres à elle fait par le marquis de Béon-Luxembourg parce qu'on a prétendu qu'elle avait eu un mauvais commerce avec le défunt ; ce commerce fondé sur quatre grandes lettres d'elle, qui se sont trouvées après la mort du marquis où il y a de la galanterie, de la dévotion et un mélange qui a paru criminel. Elle a publié ce Mémoire pour servir de moyens de cassation contre l'arrêt. L'auteur est un abbé de Boismorand, homme d'esprit qui a fait d'autres ouvrages et qui prétend que les lettres, bien loin de prouver le crime, prouvent la vertu de la demoiselle. Cela est écrit avec une éloquence singulière, une dialectique et une force surprenante, quoiqu'on y aperçoive le sophisme qui présente toujours non pas le sens naturel des lettres, mais un sens étranger et recherché. Il y a longtemps qu'on n'a rien vu de pareil : pièce à garder. M. Cochin, avocat des héritiers, qui a plaidé à la Grand'Chambre y est maltraité ; le Parlement y a aussi des coups. L'avocat a demandé réparation au chancelier... Marais n'est pas n'importe qui, auteur d'une chronique sur la régence et le règne de Louis XV il appréciait Voltaire et avait participé au *Dictionnaire historique et critique* de Pierre Bayle. Mathieu Marais apprécie en connaisseur, quel dommage que l'on ne puisse bénéficier de commentateurs de cette valeur pour illustrer d'autres cas !



QUELQUES SOURCES

1 : Paul Fabre, Nicole Renondeau : *Le collège de Rennes des origines à la Révolution*. Amelycor/Intermed'Zo, 2003.

2 : G. Durtelle de Saint-Sauveur : *Le collège de Rennes depuis la fondation jusqu'au départ des Jésuites (1536-1762)*. Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, 1918.

3 : Dr Hoefer, dir. : *Nouvelle biographie universelle*. F. Didot, 1853.

4 : P. Levot : *Biographie Bretonne*. Cauderan, 1852.

5 : Charles Collé : *Journal historique ou mémoires critiques et littéraires*. Imprimerie bibliographique, 1805.

6 : Madame Necker : *Mélange de manuscrits de Madame Necker*. Tome 2, Ch. Pougens, an VI (1798 vieux style).

7 : Daniel Miorcec de Kerdanet : *Notices chronologiques...* G.F.M. Michel, Brest 1818.

8 : Antoine de Laplace : *L'esprit des journaux français et étrangers*. 15 mars 1774.

9 : Antoine de Laplace : *Pièces intéressantes et peu connues...* Tome 6. Bruxelles 1788.

Mais aussi :

Augustin Fabre : *Histoire de Provence*. Feissat Ainé et Demonchy, Marseille 1835.

Abbé Glaire et V^{te} Walsh : *Encyclopédie catholique*. Tome 3. Parent-Desbarres, Paris, 1841.

René Kerviler : *Bio-bibliographie bretonne*. Plihon et Hervé, Rennes, 1890.

Stéphane Lamotte : *Le P. Girard et la Cadière dans la tourmente des pièces satiriques*. Dix huitième siècle, I : 2007 (n°39).

Letouzey et Ané : *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*. Tome 9, (Bishop-Bouillé) 1937, ne mentionne pas Boismorand. Une regrettable omission ?

Mathieu Marais : *Journal et mémoires sur la régence et le règne de Louis XV*. Didot, 1868.

Louis Méry : *Histoire de Provence*. Barilé et Boulouch, Marseille, 1837.

Jules Michelet : *La Sorcière*. Calmann Levy, 1878.

Jules Michelet : *Histoire de France*. Tome 18, A. Lacroix, 1877.

M. Prévost, Roman d'Amat : *Dictionnaire de biographie française*. Letouzey et Ané, 1951.

Rigoley de Juvigny : *Œuvres complètes d'Alexis Piron*. Lambert, 1776.



Thérèse philosophe, gravure de l'édition prétendue de 1780

B.N.F. cote enfer 404